

14/07/2022

## PRECARITE ENERGETIQUE : URGENCE ET ANTICIPATION

### Quoi ?

Avis d'initiative

### Qui ?

CESE Wallonie

### Pourquoi ?

Garantir l'accès à l'énergie pour tous

### A épinglez

Trois actions à mener en urgence

### Plus d'infos ?

[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

Dans la foulée de son avis d'initiative sur le Plan wallon de sortie de la pauvreté, le CESE Wallonie attire l'attention du Gouvernement wallon sur la question essentielle de la précarité énergétique, qui touche près de 30% des ménages wallons.

S'appuyant sur l'expertise d'instances spécialisées dans ce domaine, le Conseil avance une série de constats, d'analyses et de recommandations pour lutter contre la précarité énergétique. Il propose des actions à prendre en urgence et des mesures structurelles à moyen et long terme.

Dans cet avis d'initiative, le CESE Wallonie formule une série de recommandations pour lutter contre la précarité énergétique. Les crises successives et l'explosion des prix de l'énergie ont un impact considérable sur la situation des ménages wallons. Face aux constats établis dans le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique pour les publics fragilisés (Fondation Roi Baudouin), il est important de prendre des mesures pour éviter un basculement vers des situations dramatiques sur le plan social.

Reconnaissant les efforts déjà réalisés, notamment via les mesures prévues dans le Plan de relance de la Wallonie et le Plan wallon de sortie de la pauvreté, le Conseil insiste sur la nécessité de poursuivre et d'accentuer la dynamique enclenchée. Au vu de la complexité de la problématique, il convient de combiner des actions à prendre en urgence avec des mesures structurelles à moyen et long terme pour garantir l'accès à l'énergie pour tous.

Le CESE recommande également une concertation étroite avec le Gouvernement fédéral sur les politiques menées en matière énergétique et suggère d'organiser une Conférence interministérielle sur cette thématique dans les meilleurs délais.

**Les mesures à prendre en urgence sont les suivantes :**

### 1. Renforcer le service Energie-Info-Wallonie

Ce service, unique en Wallonie, conseille et accompagne les populations les plus vulnérables dans leur accès à l'énergie. Le Conseil estime que les moyens affectés à ce service devraient être renforcés, afin que celui-ci puisse faire face à l'afflux de demandes constaté.

## 2. Elargir la mesure « tuteurs énergie » à l'ensemble des CPAS

Actuellement, 73 CPAS disposent de « tuteurs énergie ». Ceux-ci ont une mission d'accompagnement individualisé et de conseil pour les ménages à faibles revenus. Le Conseil est favorable à ce que l'on élargisse le dispositif à l'ensemble des CPAS wallons, en donnant les moyens logistiques et financiers suffisants pour leur fonctionnement.

## 3. Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR

Les subventions MEBAR visent à soutenir les ménages à bas revenus grâce à la réalisation d'interventions ponctuelles et ciblées dans le logement. Le CESE se réjouit des initiatives prises, notamment dans le Plan de relance, allant dans le sens souhaité, avec notamment l'augmentation du montant de la prime et le relèvement du plafond de revenus pour pouvoir en bénéficier. Il souhaite cependant appuyer plusieurs recommandations formulées précédemment par le Pôle Energie et qui restent d'actualité dans la mise en œuvre de ce dispositif : canaux d'information ciblés, maintien du rôle des CPAS dans l'affectation des primes, intégration dans une stratégie de rénovation à long terme, ...

Le CESE Wallonie propose également une série de mesures structurelles à envisager à moyen et plus long terme : approche globale et multidimensionnelle, amélioration des outils existants, vision systémique de la tarification (prix/facturation), réflexion sur la fonction de prépaiement, accès des publics précarisés aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur, anticipation et aide face au défaut de paiement.

Cet avis porte sur l'accès à l'énergie. Les aspects relatifs aux économies d'énergie, comme l'accès au logement ou la rénovation énergétique du bâti, seront abordés dans un avis ultérieur.

[L'avis d'initiative sur la précarité énergétique](#) est disponible sur [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)